



Groupe canadien
d'étude des parlements

Le bilinguisme et la Chambre des communes canadienne 40 ans après la Commission B.B.

Bruce Hicks

Membre actif, Chaire de recherche du Canada en études électorales
Université de Montréal

PERSPECTIVES PARLEMENTAIRES

Groupe canadien d'étude de parlements

Le Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP) a été créé dans le but de réunir toutes les personnes qui s'intéressent aux institutions parlementaires et au processus législatif, afin de favoriser la compréhension et l'amélioration de ces institutions et de ce processus.

La constitution du Groupe prévoit entre autres l'organisation de conférences et de colloques à Ottawa et dans d'autres villes au Canada, la rédaction de publications et d'articles divers, la constitution de différents groupes de travail, la promotion et l'organisation de débats publics sur des questions parlementaires, la participation à des émissions de radio et de télévision, et le parrainage d'événements publics ou de toute autre activité éducative.

Toute personne qui s'intéresse aux institutions législatives canadiennes peut devenir membre du Groupe.

Pour devenir membre ou pour en savoir plus sur le Groupe, prière de s'adresser au secrétariat du Groupe canadien d'étude des parlements, C.P. 660, édifice de l'Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Tél. : 613.995.2937, Téléc. : 613.995.5357.

Membres du Conseil d'administration 2007-2008

Présidente

Patricia Chaychuk

Vice-président

Jonathan Malloy

Trésorière

Lyne Jutras

Secrétaire

Till Heyde

Ancien président

Jeff Heynen

Administrateurs

Chedly Belkhodja

Dianne Brydon

David Docherty

Peggy Morgan

F. Leslie Seidle

Tamara A. Small

Jennifer Smith

Jack Stilborn

Graham White

Lawanda Willar

INTRODUCTION

Quarante ans après que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a fait état des points de vue de députés sur le bilinguisme et les services bilingues à la Chambre des communes, Bruce Hicks rouvre le dossier.

En faisant l'historique du débat sur la politique des langues officielles au Canada, Hicks avance que le Parlement peut se vanter d'avoir mis sur pied l'un des programmes d'action positive les mieux réussis de l'histoire, programme qui, en une génération, a fait passer le gouvernement fédéral d'une organisation dominée par les anglophones à une entité bilingue dont les employés francophones et anglophones travaillent de concert à tous les niveaux. Il observe cependant qu'il a fallu deux commissions royales d'enquête, des remous politiques et des bouleversements sociaux pour y arriver.

Au cours de cette période, les services bilingues de la Chambre des communes, sporadiques et médiocres au départ, sont devenus efficaces et assidus. Le français parlé au sein de la Chambre, qu'on entendait essentiellement dans les débats sur le discours du Trône, constitue maintenant la langue d'intervention d'une bonne partie de la période quotidienne des questions. Quant aux compétences linguistiques des politiciens, alors qu'on se demandait s'il y avait lieu d'autoriser les membres francophones du Cabinet à répondre aux questions en français pour éviter les malentendus, on se demande maintenant si les ministres devraient être bilingues.

Citant les données qu'il a recueillies dans le cadre de l'étude « Canadian Candidate Survey » réalisée en 2004, Hicks constate que l'opinion des politiciens a évolué parallèlement au développement du bilinguisme. Toutefois, les tensions découlant d'intérêts régionaux et de parti que la Commission royale a révélées il y a quatre décennies n'ont pas encore disparu aujourd'hui.

Bruce Hicks a travaillé de nombreuses années sur la colline du Parlement en tant que membre du personnel, stratège politique et membre de la Tribune de la presse parlementaire canadienne. Il a été journaliste pour la presse écrite et la radio (NPR), chef de bureau à Ottawa pour l'United Press International (UPI) et chroniqueur affilié, principalement pour les journaux Thomson. De 1988 à 1993, il a été rédacteur en chef du *Directory of Government* du *Financial Post*.

À l'heure actuelle, Bruce Hicks est affecté à la chaire de recherche du Canada en études électorales à l'Université de Montréal. Il a publié récemment dans la *Revue parlementaire canadienne*, *Perspectives électorales*, la *Revue d'études constitutionnelles*, *Options politiques* et *Enjeux publics (IRPP)*.

Depuis 1867, la Constitution canadienne prévoit que « [d]ans les Chambres du Parlement [...], l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif¹ ». Pourtant, le Canada est aussi un pays où jamais plus de 18 % de la population ne s'est déclarée bilingue². De fait, les Canadiens sont moins bilingues que les Britanniques³, qui n'ont pas de langue officielle et qui peuvent à juste titre revendiquer la paternité de la langue anglaise.

Dans cette perspective, peut-être ne doit-on pas s'étonner du fait que, bien avant la formation du pays, les élites politiques se soient demandé si le bilinguisme français/anglais devait être une condition préalable à l'exercice des fonctions de législateur au sein du Parlement du Canada.

Que pensent les députés et les candidats aux élections à la Chambre de la nécessité du bilinguisme pour leurs fonctions? Quel pourcentage d'entre eux se considèrent bilingues? Ces députés ont-ils, à l'égard du bilinguisme, un point de vue différent de celui des candidats n'ayant jamais siégé au Parlement? Existe-t-il d'importantes différences d'un parti à l'autre? Et les politiciens croient-ils que les exigences linguistiques sont différentes dans le cas d'un ministre et d'un député?

Nous allons aborder notre examen en jetant un bref coup d'œil aux événements historiques qui ont mené à l'instauration du bilinguisme officiel à l'échelon fédéral. Il sera bien entendu impossible de passer en revue les centaines de livres, d'articles et de discours qui ont contribué au débat sur le bilinguisme au Canada, mais il importe de présenter la toile de fond sur laquelle ont eu lieu les changements dans les services de la Chambre des communes et l'évolution des points de vue des députés et des candidats aux fonctions parlementaires.

Il convient de noter qu'avant l'émergence de l'État providence, l'activité du gouvernement fédéral et du Parlement était dans une large mesure regroupée dans ce qui constitue maintenant la Cité parlementaire. Le débat sur le bilinguisme intéressait donc souvent à la fois le gouvernement et le Parlement; à l'époque de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (souvent appelée « Commission B.B. »), les deux entités étaient étroitement liées. En outre, l'adoption de la politique sur les langues officielles a eu une incidence directe sur le recrutement du personnel du Parlement car les employés de la Chambre des communes, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement sont constitués à la manière de ceux des ministères⁴ et largement assujettis aux pratiques d'embauche du gouvernement.

Nous passerons ensuite en revue les principaux changements apportés aux services fournis à la Chambre des communes au milieu du XX^e siècle⁵. Le changement le plus important a été la création d'un Bureau de la traduction, en 1934, et la mise en place de l'interprétation simultanée, en 1959. Ces deux éléments ont une incidence directe sur les opérations courantes de la Chambre des communes, et les débats parlementaires donnent une idée des points de vue des députés et des partis politiques à l'époque.

Puis il est question de l'étude la plus exhaustive sur le bilinguisme parmi les députés, étude menée en 1964 pour le compte de la Commission B.B. par les chercheurs universitaires David Hoffman et Norman Ward, qui ont recueilli des données au moyen d'un questionnaire distribué aux députés ainsi que d'entrevues menées avec eux.

Après un bref examen des services linguistiques offerts aux députés de nos jours, nous traiterons des conceptions actuelles des candidats et des députés à la Chambre des

1 *Loi constitutionnelle de 1867*, anciennement *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, « Annexes », *Lois révisées du Canada* (L.R.C. 1985), art. 133.

2 Linda Cardinal, « The Limits of Bilingualism in Canada », *Nationalism and Ethnic Politics* 10(1) (2004), p. 93.

3 *Ibid.*, p.79.

4 *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, F-11, art. 2.

5 Pour un bon aperçu historique du bilinguisme dans les chambres législatives canadiennes depuis l'époque antérieure à la Confédération jusqu'à la fin des années 1950, voir David Hoffman et Norman Ward, « Historical Basis of Bilingualism » (chapitre 1), *Bilingualism and Biculturalism in the Canadian House of Commons* [Documents de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme : 3] (Ottawa : Imprimeur de la Reine, 1966).

communes. À l'aide des données rassemblées dans le cadre de la « Canadian Candidates Survey » de 2004, l'enquête la plus récente sur les attitudes des candidats, nous évaluerons les progrès accomplis sur cette période de 40 ans.

I. Contexte historique

Comme il est indiqué plus haut, la *Loi constitutionnelle de 1867* garantissait le droit d'utiliser le français ou l'anglais dans les débats des deux chambres du Parlement. Mais, durant le premier siècle qui a suivi la Confédération, l'anglais a de toute évidence été « la langue de travail dans les activités courantes du Parlement, et le français la langue de la traduction⁶ ». Cela tient en partie aux nombres d'intervenants. En effet, les législateurs élus à l'extérieur du Québec ont toujours été plus nombreux que ceux de la province de Québec. En outre, des considérations pratiques ont exacerbé ce facteur car, exception faite des discours prononcés à la Chambre qui ne s'adressaient pas tant aux collègues qu'aux électeurs de la circonscription, il importait souvent de s'exprimer dans la langue de la majorité afin de gagner des partisans à sa cause. Qui plus est, à l'époque, comme encore aujourd'hui, on avait plus de chances de trouver des législateurs bilingues parmi les francophones que parmi les anglophones de l'extérieur du Québec.

Dans un échantillonnage⁷ des débats de la Chambre des communes qu'elle a réalisé pour la Commission B.B., Elisabeth Bird a découvert qu'avant 1957, moins de 5 % des débats généraux aux Communes se déroulaient en français⁸. Dans chacune des années échantillonnées, elle a également constaté qu'on s'exprimait deux fois plus en français pendant les débats sur le discours du Trône que pendant les débats généraux. Après l'avènement de l'interprétation simultanée, en 1959, jusqu'à l'époque de la Commission B.B., la quantité de français parlé dans les deux types de débat est passée à un peu plus de 20 %.

Le fait que les timbres-poste ne soient devenus bilingues qu'en 1927, et les billets de banque en 1936, est représentatif du rythme de tortue avec lequel croissait le bilinguisme à l'échelon fédéral. En 1938, on modifia la *Loi du service civil* afin de disposer que les bureaux locaux du gouvernement fédéral devaient compter des employés capables de s'exprimer dans la langue de la majorité des gens se prévalant du service fourni⁹. En 1961, on étendit cette règle aux autres ministères afin de *fournir au public un service efficace* en français ou en anglais, ou dans les deux langues¹⁰.

Coïncidant avec le début de la « Révolution tranquille » au Québec, la plus importante démarche en vue de réformer en profondeur la fonction publique fédérale débuta lorsque le gouvernement du premier ministre conservateur John G. Diefenbaker nomma la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (communément appelée la Commission Glassco). La Commission fit le point sur la réalité linguistique de l'époque : la fonction publique du Canada était très majoritairement unilingue anglophone; le français, les services bilingues et les employés francophones étaient limités aux bureaux locaux; et, dans bien des cas, les

6 Hoffman et Ward, *Bilingualism and Biculturalism in the Canadian House of Commons*, p. 5. [traduction]

7 Des tranches de 10 ans avant 1950, et des tranches plus brèves entre 1955 et 1963.

8 On peut trouver un résumé du document de Bird, « The use of French in the House of Commons », dans Hoffman et Ward, *Bilingualism and Biculturalism in the Canadian House of Commons*, p. 6.

9 Cette loi modifiait le principe du mérite (art. 20) de la *Loi du service civil* (LC 1927, ch. 22) et ajoutait une nouvelle disposition prévoyant qu'un employé recruté dans le cadre d'un concours devait, dans un bureau local au sein d'une province, être également « [...] qualifié, par voie de concours, dans la connaissance et l'usage de la langue de la majorité des personnes avec lesquelles il est tenu de traiter; toutefois, cette langue doit être le français ou l'anglais ». [*Loi modifiant la Loi du service civil*, L.C. 1938, ch. 7, art. 1].

10 La modification de 1961 à la *Loi du service civil* sur les services bilingues s'énonce comme suit : « Le nombre d'employés nommés auprès de tout ministère ou de tout bureau local d'un ministère, ayant les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage du français ou de l'anglais, ou des deux langues, doit, suivant l'opinion de la Commission, être suffisant pour permettre au ministère ou au bureau local d'exercer ses fonctions de façon convenable et de fournir au public un service efficace. » [*Loi concernant le service civil du Canada*, L.C. 1960/1961, ch. 57, art. 47].

organismes administratifs centraux ne pouvaient communiquer avec leurs employés régionaux¹¹.

En 1963, dans son rapport final, la Commission Glassco recommanda de « faire un effort spécial pour favoriser le bilinguisme parmi les fonctionnaires »¹² et souligna la nécessité d'attirer et de retenir un plus grand nombre d'employés hautement qualifiés du Canada français. Rien de tout cela semble particulièrement radical aujourd'hui. Mais ce qui rend cette commission particulièrement intéressante est la solution qu'elle proposait et qui constituait une nouveauté à l'époque¹³. « L'existence de deux groupes linguistiques, ayant en commun un long passé historique et politique mais se mêlant si peu que le bilinguisme est rare dans la plupart des régions du Canada, est une caractéristique distinctive du milieu canadien », observa la Commission¹⁴. Avec un réservoir si restreint de personnes bilingues, la solution consistait à donner une formation linguistique aux fonctionnaires « jusqu'au jour où, théoriquement, les deux langues pourraient être utilisées indifféremment dans les communications internes¹⁵ ».

La Commission alla même plus loin : « [...] pour que l'administration soit représentative », il faudrait qu'une carrière au sein de l'administration centrale soit aussi attrayante et aussi satisfaisante pour les Canadiens de langue française que pour les Canadiens de langue anglaise¹⁶ ». Grâce à la formation linguistique et, par voie de conséquence, à l'ascension rapide des employés canadiens-français jusqu'aux échelons supérieurs du gouvernement, un changement de grande envergure allait se produire qui pourrait transformer l'espace occupé par les Canadiens français au sein du gouvernement et, partant, transformer la société canadienne.

Bref, Glassco et ses collègues proposaient une action positive en vue de rendre l'appareil gouvernemental plus accueillant pour les Canadiens français. Bien que la Commission n'en ait pas fait expressément mention, cette réforme nécessiterait des changements tout aussi importants au sein du Parlement. Après tout, pour que les jeunes francophones, ceux du Québec en particulier, sentent s'ouvrir des perspectives d'avenir à Ottawa – des perspectives les incitant à acquérir une certaine formation postsecondaire et à embrasser des carrières particulières –, il devrait y avoir pour eux une représentation à tous les échelons du gouvernement.

Si on peut avancer que la Commission Glassco fut la première à prescrire la solution, c'est dans les différents rapports de la Commission B.B. que fut dressée la feuille de route de cette solution. Nommée en 1963 par le gouvernement du premier ministre libéral Lester Pearson, cette commission se voulait une réponse directe aux « tensions croissantes entre le Québec et le reste du Canada¹⁷ », notamment aux événements des 20 et 21 avril 1963, lorsque l'*Armée de libération du Québec* fit exploser des cocktails Molotov et des bombes à retardement dans les secteurs anglophones de Montréal. La Commission avait pour mandat d'examiner l'état du bilinguisme et du biculturalisme et de recommander des améliorations à la Confédération canadienne « en fonction d'un partenariat égal entre les deux races fondatrices, en tenant compte des contributions apportées par les autres groupes ethniques à l'enrichissement du Canada¹⁸ ».

Ses six volumes de constatations et de recommandations firent la lumière sur une sombre réalité du Canada à l'époque : les francophones ne pouvaient s'attendre à recevoir du

11 Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, *La gestion de la fonction publique* [Vol. 1] (Ottawa : Imprimeur de la Reine, 1962).

12 Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, *Organisation de l'administration fédérale au Canada* [Vol. 5] (Ottawa : Imprimeur de la Reine, 1963), p. 105.

13 La Commission présenta son rapport deux ans avant l'adoption de la *Civil Rights Act* aux États-Unis, une loi prévoyant des mesures rudimentaires que les tribunaux fédéraux américains pouvaient imposer au titre de l'« action positive ».

14 Commission Glassco, *La gestion de la fonction publique*, p. 29.

15 *Ibid.*, p. 30.

16 *Ibid.*

17 Michael Oliver, « Réflexions sur la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme », *Isuma* [Revue canadienne de recherche sur les politiques], 2(2) (été 2001), p. 121.

18 Décret C.P. 1963-1106, Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C. 1952, ch. 154), 19 juillet 1963.

gouvernement fédéral des services dans leur propre langue; ils n'avaient pas accès au même niveau d'instruction; ils gagnaient moins que leurs collègues anglophones; et ils étaient sous-représentés dans les instances décisionnelles des ministères.

Avant même que la Commission B.B. ne termine son travail, certaines des idées contenues dans son énoncé de mission étaient remises en question par la société canadienne. Cela trouva un écho dans les rapports finals de la Commission et dans l'évolution de la politique gouvernementale. Par exemple, la notion de « peuples » remplaça celle de « races¹⁹ », et le multiculturalisme remplaça le biculturalisme²⁰. Toutefois, pour ce qui est de son adhésion au principe général d'un partenariat égal entre francophones et anglophones, la Commission demeura inébranlable.

Parmi les nombreuses recommandations de la Commission, il y eut le principe que « l'anglais et le français soient formellement déclarés langues officielles du Parlement du Canada, des tribunaux fédéraux, du gouvernement fédéral et de l'administration fédérale²¹ ». La Commission recommanda qu'on reconnaisse ce principe dans la Constitution en élargissant la portée de l'article 133 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867* de façon que l'égalité de ces langues soit garantie dans tous les débats et journaux parlementaires et dans toutes les lois du Parlement²².

La mise en œuvre de la plupart des centaines de recommandations de la Commission B.B. se fit « avec un empressement inhabituel²³ », même celles ne relevant pas de la compétence fédérale. Par exemple, les neuf provinces à prédominance anglophone réformèrent leurs programmes d'éducation dans la langue de la minorité et, avec l'appui financier du gouvernement fédéral, étendirent énormément l'enseignement du français langue seconde. Le Nouveau-Brunswick accepta la recommandation de se déclarer officiellement bilingue²⁴ et l'Ontario, sans aller aussi loin sur le plan officiel, améliora grandement ses services bilingues.

À l'échelon fédéral, huit mois après que le gouvernement Pearson se fut engagé publiquement, lors de la conférence constitutionnelle de février 1968, à mettre en œuvre les recommandations de la Commission B.B. relevant de la compétence fédérale, le gouvernement nouvellement élu du premier ministre libéral Pierre Trudeau présenta la *Loi sur les langues officielles*. Le gouvernement adopta alors une démarche inhabituelle, soit la constitution de la Chambre en comité plénier afin de débattre et d'adopter une motion d'adhésion au principe central du bilinguisme officiel, avant le dépôt du projet de loi.

Trudeau entama le débat préliminaire en déclarant qu'il s'agissait d'un débat unique pour le Parlement (pas seulement sur le plan du processus, même si c'était le cas) car, plutôt que de traiter d'un problème ou d'une région en particulier, on examinait ce qui « [...] reflète la nature même de notre pays dans son ensemble et témoigne de l'option délibérée que nous faisons pour l'avenir²⁵ ». Tous les chefs de parti donnèrent leur appui à la motion initiale, même si le texte de loi lui-même fit l'objet d'un débat qui se prolongea pendant toute une année. Fait

19 Il est intéressant de noter que, dans la version française du mandat de la Commission, on utilisait le mot « *peuples* » et non « *racés* ».

20 Oliver, le responsable de la recherche pour la Commission, a écrit : « Pierre Trudeau, qui avait recommandé à la Commission de s'en tenir strictement à la reconnaissance linguistique sans empiéter sur les domaines culturel et constitutionnel a, sans aucun doute, renforcé cette substitution de termes par son enthousiasme à cautionner les politiques multiculturelles. » [Oliver, « Réflexions sur la Commission B.B. », p. 122]. Mais le sous-ministre Bernard Ostry, principal responsable de la politique fédérale en matière de multiculturalisme, s'inscrit en faux : « Lorsque la Commission a rapporté dans son dernier volume que le Canada n'était pas biculturel, mais multiculturel, Ottawa a commencé à élaborer des politiques sur le multiculturalisme (ce n'était pas l'idée de Pierre Trudeau et de ses lieutenants québécois, comme on l'a suggéré. » [Globe and Mail, 15 octobre 2005, p. A27]. [traduction] Peu importe qui, de la Commission ou du gouvernement, a cligné des yeux en premier, il y avait à l'époque différents groupes d'intérêts qui s'opposaient au biculturalisme et qui, dès le départ, préconisaient la reconnaissance du pluralisme culturel.

21 Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Les langues officielles* [Rapport : Livre 1, « Recommandations »] (Ottawa : Imprimeur de la Reine, 1967), p. 153.

22 *Ibid.*, p. 155.

23 G. Laing, « Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme », *L'Encyclopédie canadienne* (Historica) [accès le 10 juillet 2006 à : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0000741>].

24 Ce qui fut ensuite consacré par la *Proclamation de 1993 modifiant la Constitution (Loi sur le Nouveau-Brunswick)*, qui ajoutait l'article 16.1 à la *Loi constitutionnelle de 1982* (proclamation du 12 mars 1993).

25 *Hansard* p. 1481 (28e législature, 1re session).

intéressant, tant le chef du Parti progressiste conservateur, Robert Stanfield, que le chef du Parti néo-démocrate, David Lewis, dirent craindre dès le départ que la *Loi sur les langues officielles* ne crée une discrimination à rebours pouvant « [encourager ou tolérer] la création de nouvelles inégalités au Canada²⁶ »; ils souhaitèrent que « [...] la réalisation de l'égalité linguistique se fasse sans discrimination et sans contrainte – sans susciter de nouvelles injustices²⁷ ».

En décrivant l'objet de la *Loi* à l'étape de la deuxième lecture, le secrétaire d'État Gérard Pelletier voulut rectifier une idée fautive qui persiste chez bien des gens encore aujourd'hui, c'est-à-dire que « le projet de loi a trait non pas au bilinguisme individuel, mais au bilinguisme institutionnel, c'est-à-dire à l'usage des deux langues au niveau des services gouvernementaux dans leurs rapports avec le public²⁸ ». Essentiellement, la *Loi* élargissait à l'ensemble du gouvernement fédéral les garanties prévues à l'article 133 de l'AANB²⁹. À cette fin, la *Loi* adoptée en 1969 énonçait : « L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi et dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada³⁰ ».

En 1982, avec le rapatriement de la Constitution canadienne qui se trouvait au Royaume-Uni et la constitutionnalisation de la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que d'une formule de modification, le gouvernement Trudeau fut en mesure de fixer dans la Constitution la politique des langues officielles – ou, plus exactement, d'élargir l'engagement constitutionnel en ajoutant bon nombre des garanties qui, de l'avis de la Commission B.B., justifiaient ce niveau de protection juridique³¹. Parmi les protections supplémentaires, il y a la confirmation que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada, qu'elles ont un statut égal et qu'elles créent des droits et privilèges égaux dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du pays (art. 16), le droit d'utiliser l'une ou l'autre langue dans les débats et travaux du Parlement (art. 17), la publication des lois, des comptes rendus et des procès-verbaux du Parlement dans les deux langues officielles, chacune faisant foi (art. 18), le droit d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux (art. 19) ainsi que le droit pour le public d'obtenir des services en français ou en anglais du siège ou de l'administration centrale du Parlement ou des ministères et organismes gouvernementaux (art. 20)³².

En fin de compte, on peut soutenir que, pour parvenir à créer cette situation, il a fallu deux commissions royales, énormément de volonté politique, des facteurs externes comme un bouleversement social au Québec (ayant débuté avec la Révolution tranquille et s'étant soldé par des actes de violence et des menaces de séparation) de même qu'une restructuration interne substantielle et douloureuse qui, souvent, n'a pas atteint entièrement ses objectifs et a parfois même été source de division. Par contre, on peut avancer qu'en une seule génération, le visage du gouvernement du Canada s'est transformé grâce à l'un des programmes d'action positive les mieux réussis de l'histoire.

Cela dit, c'est une chose d'instituer la formation linguistique, des incitatifs de rémunération et même l'avancement rapide d'un groupe minoritaire en vue de transformer une main-d'œuvre. Mais, pour modifier un organe démocratiquement élu, il faut l'appui de la volonté

26 (M. Stanfield), *hansard* 28(1), p. 1484.

27 (M. Lewis), *hansard* 28(1), p. 1486.

28 *Hansard* 28(1) p. 8787.

29 Le discours de M. Pelletier résume bien la raison d'être des principales dispositions de la Loi visant le bilinguisme au Parlement et dans les ministères [*hansard* 28(1), p. 8785-8790].

30 *Loi concernant le statut des langues officielles du Canada*, L.C. 1969, ch. 54, art. 2.

31 Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Les langues officielles*, p. 155.

32 *Charte canadienne des droits et libertés*, Partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, L.R.C. 1985, « Annexes ». La *Charte* consacrait également les droits des minorités linguistiques en permettant aux enfants d'étudier dans la langue de leurs parents et dans la même langue tout au long de leurs études primaires et secondaires (art. 23).

populaire et, très souvent, une modification des règles institutionnelles. Comment donc la situation a-t-elle évolué au sein du Parlement au chapitre du bilinguisme?

II. Évolution historique des services aux députés

Le premier grand changement dans les services bilingues qui toucha directement le Parlement lui-même se produisit en 1934, lorsque le gouvernement fédéral créa un organisme central appelé Bureau de la traduction. Comme on l'a mentionné, le fait de servir le public dans la langue de son choix constituait encore à l'époque une nouveauté. La création de ce bureau rassembla pour la première fois un groupe de traducteurs professionnels qui pouvaient servir l'ensemble du gouvernement, donc fournir aux députés la traduction de leurs documents – et notamment de la transcription des débats de la Chambre des communes (dont la version publiée s'appelle le *hansard*), quoique régulièrement en retard à cause de problèmes liés à la concordance des versions³³.

Présenté par le gouvernement du premier ministre conservateur R. B. Bennett le 29 janvier 1934, le projet de loi³⁴ était appuyé par le député Henri Bourassa, indépendant à l'époque, mais combattu par le lieutenant québécois des Libéraux, Lionel Chevrier. Au moment de présenter le projet de loi, le secrétaire d'État, Charles Cahan, résuma la situation lamentable qui régnait dans l'ensemble du gouvernement, mais en particulier à la Chambre des communes (le gouvernement était une entreprise beaucoup plus modeste avant l'avènement de l'État providence), en signalant qu'il avait été obligé de demander à un ami de traduire le discours du Trône³⁵, et que la négligence, voire l'incompétence, manifeste dans le texte présenté par les traducteurs³⁶ entraînait régulièrement des dépassements de coûts pour des publications comme le *hansard*. En particulier, il arrivait fréquemment que la publication de la version française de documents publics soit retardée au point de diminuer l'utilité de ceux-ci, voire de les rendre complètement inutiles, pour le gouvernement et le public³⁷.

En exprimant l'opposition des Libéraux au changement, Chevrier semblait surtout s'inquiéter des coûts, ce qui n'est guère étonnant car les économies de coûts étaient l'une des raisons avancées par le gouvernement pour la création d'un bureau centralisé. Par contre, Chevrier dit également craindre que l'intégration des 35 traducteurs de la Chambre des communes³⁸ aux 41 traducteurs des ministères n'entraîne une réduction des services aux Communes³⁹.

Le débat à la Chambre des communes sur le *projet de loi concernant le Bureau de la traduction* débuta le 26 janvier et prit fin le 25 mai 1934. Environ 200 pages du *hansard* y sont consacrées. Fait intéressant, le débat sur la mise en place de l'interprétation simultanée aux Communes, portant il est vrai sur une simple motion et non sur un projet de loi, ne prit qu'une journée (le 11 août 1958), ne nécessita que 10 pages de texte et fut mené à bien sans qu'il soit nécessaire de tenir un vote par appel nominal. Cette différence témoigne nettement de l'évolution de la pensée des élites politiques canadiennes en ce qui concerne les services linguistiques, ainsi que des changements intervenus au Canada et ailleurs⁴⁰. Elle ne témoigne certainement pas de l'importance de l'incidence de la mesure sur la manière dont les Communes fonctionnent.

33 *Hansard* (17e législature, 5e session), p. 978.

34 Projet de loi no 4, *Loi concernant le Bureau de la traduction*, 5e session, 17e législature.

35 *Hansard* 17(5), p. 9. Peter Veniot, député libéral de Gloucester (N.-B.), déclara par la suite que la traduction du discours du Trône était un exemple de ce qui avait été publié de pire en français [*hansard* 15(5), p. 1244].

36 *Ibid.*, p. 980.

37 *Ibid.*, p. 979.

38 Il y avait trois traducteurs affectés à la traduction des lois, deux aux Journaux, 16 aux débats et 12 aux documents parlementaires, de même que deux (auparavant trois) au Sénat [*hansard* 17(5), p. 983].

39 *Hansard* 17(5), p. 983.

40 Il convient de noter que l'interprétation simultanée en français et en anglais est disponible à l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation, en 1945. À l'heure actuelle, six langues sont traduites simultanément à l'ONU, mais les deux premières à être traduites et interprétées sont le français et l'anglais, qui sont aussi les langues utilisées par les fonctionnaires de l'ONU.

S'il est vrai que le réaménagement des services de traduction de la Chambre des communes a pu avoir un effet tangible sur la qualité des services fournis et constituer un sujet de préoccupation pour les députés, c'est le parlé qui revêt une importance cruciale pour une participation pleine et entière aux débats parlementaires. Par conséquent, il n'est pas exagéré de dire que le changement le plus important du point de vue de l'amélioration de l'égalité linguistique à la Chambre des communes advint lorsqu'on commença à y offrir l'interprétation simultanée. Présentée par le gouvernement Diefenbaker, la mesure fut promise dans le premier discours du Trône prononcé à la suite de l'élection de 1958. Au moment de présenter la motion, Diefenbaker mentionna avoir entendu parler pour la première fois de l'éventualité de ce changement en 1952 ou 1953, lorsque le gouvernement libéral précédent du premier ministre Louis St-Laurent était au pouvoir⁴¹. Néanmoins, il désigna l'un de ses propres députés d'arrière-ban, Louis-Joseph Pigeon, comme le principal artisan de ce changement (en 1957, Pigeon avait proposé qu'on mette sur pied un comité de la Chambre des communes chargé d'étudier la question⁴²).

Quant à lui, Pigeon fournit l'explication la plus directe de l'incidence du changement en faisant remarquer que, désormais, « [...] les députés anglais pourront comprendre les discours prononcés en français par leurs concitoyens de langue française et vice versa⁴³ ». Il poursuivit en disant que ce système d'interprétation simultanée pourrait bien s'avérer l'étape la plus importante du cheminement vers l'unité nationale depuis la Confédération, en ajoutant qu'il aurait certes l'aval de Sir John A. Macdonald, lequel avait dit de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* en 1867 : « Je ne partage nullement le vœu exprimé en certains quartiers que, par un mode quelconque, l'on tente d'opprimer l'une des langues du pays ou de la rendre inférieure à l'autre [...] nous avons maintenant une constitution qui fait à tous les sujets britanniques, une situation d'absolue égalité, qui leur garantit les mêmes droits en matière de langue, de religion, de propriété ou de droits personnels⁴⁴. »

Pour sa part, le chef de l'Opposition, Lester B. Pearson, entama son discours dans un français hésitant (« *Monsieur l'orateur, c'est avec un grand plaisir que j'appuie le projet de motion à l'étude*⁴⁵. »), avant de décrire son unilinguisme anglais comme un « handicap » et d'ajouter que ce nouveau service était nécessaire pour aider les personnes handicapées comme lui. Fait intéressant, le discours de Pearson compte parmi les rares prononcés au Parlement dans le cadre d'un débat sur un aspect quelconque de la politique des langues officielles ou des services linguistiques, où un politicien exprime à titre individuel le vœu d'être bilingue. La plupart des politiciens fédéraux prennent bien soin de décrire la politique des langues officielles comme étant une question institutionnelle plutôt que personnelle, le but visé étant simplement d'offrir un meilleur service sans que cela n'impose d'obligation au simple citoyen. (La contribution de Gérard Pelletier au débat sur la *Loi sur les langues officielles*, citée ci-dessus, en constitue un bon exemple.) Pearson alla jusqu'à exprimer l'espoir que, dans un avenir pas trop lointain, « [...] la traduction simultanée ne sera plus nécessaire et les installations auxquelles on aura procédé à cet effet pourront être enlevées de la Chambre des communes comme n'étant plus utiles et démenagées au musée des Archives publiques⁴⁶ ». Le CCF appuya aussi le changement, en exprimant l'avis que non seulement la traduction simultanée répondrait à une obligation constitutionnelle, mais que les mesures favorisant l'égalité des langues au Canada étaient le signe d'un pays dont l'influence « [...] dans le monde a grandi d'année en année » et qui devenait rapidement un pays vraiment tolérant⁴⁷.

41 Ou bien cela reflétait les rumeurs qui couraient à l'époque, ou bien il s'agissait d'une insinuation subtile de Diefenbaker en vue d'obliger les Libéraux à l'appuyer en les associant au changement.

42 *Hansard* (24e législature, 1re session), p. 3497.

43 *Hansard* 24(1), p. 3502.

44 *Ibid.*

45 *Hansard* (français) 24(1), p. 3499. (Traduit par : « Mr. Speaker, I take great pleasure in supporting the motion. » – en anglais à la p. 3333 du *hansard*.)

46 *Hansard* 24(1), p. 3499.

47 Hazen Argue (député d'Assiniboine ...), *hansard* 24(1), p. 3334.

L'arrivée de l'interprétation simultanée à la Chambre des communes provoqua une modification en profondeur des comportements et contribua à démontrer que son absence avait créé un milieu de travail anglophone. D'après les données recueillies par Bird pour la Commission B.B., la proportion de français parlé à la Chambre des communes augmenta de 4,1 à 20,5 % dans les débats généraux de 1957 à 1963⁴⁸.

III. La Chambre des communes il y a 40 ans

Dans le cadre du programme de recherche de la Commission B.B., on demanda aux politologues David Hoffman et Norman Ward d'examiner l'état des relations interlinguistiques à la Chambre des communes. Ils utilisèrent à cette fin des points de repère intéressants⁴⁹. Même si les allégeances politiques et les différences régionales engendraient chez les députés des variations d'attitude qui s'exprimaient sur chacun des repères, la langue expliquait le plus souvent les divergences entre députés sur des éléments comme leur aptitude à former des amitiés en-dehors de leur groupe culturel, leur perception de la mesure dans laquelle les Canadiens français se sentaient « chez eux » à Ottawa ainsi que leur compréhension du rôle d'un député.

Bien que cela ne soit pas directement applicable à notre examen des points de vue des députés aujourd'hui, on pourrait dire que les constatations générales des questions des auteurs sur les attitudes témoignent d'un manque de compréhension fort répandu et d'une communication très fragmentaire entre les deux groupes linguistiques de la Chambre des communes. Cela concorde avec les conclusions plus générales de la Commission royale d'enquête sur les relations entre les deux groupes au sein de la fonction publique fédérale à l'époque, de même qu'à tous les échelons de la société canadienne.

Il convient de noter que les députés francophones étaient en général mieux disposés à l'égard de leurs collègues anglophones que l'inverse⁵⁰, et il est encore plus remarquable de constater que 21 % des députés anglophones ont dit être devenus moins bien disposés après leur entrée à la Chambre des communes. Les deux principales raisons de cette hostilité accrue étaient les exigences croissantes liées à l'utilisation du français, en particulier à la Chambre des communes, « et l'irritation causée par le comportement de certains députés canadiens français à la Chambre ou au sein des comités⁵¹ ». Ceci, d'autre part, peut s'expliquer en partie par l'irritation découlant de la lente mise en place des services bilingues et de l'accès inégal à ces services.

48 Bird, in Hoffman et Ward, *Bilingualism and Biculturalism in the House of Commons*, p. 6.

49 Hoffman et Ward, *Bilingualism and Biculturalism in the House of Commons* [Volume 3: Documents of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism] (Ottawa : Imprimeur de la Reine, 1970).

50 Parmi les députés anglophones, 46 % étaient bien disposés à l'égard des Canadiens français avant d'entrer à la Chambre des communes, et 30 % le sont devenus davantage par la suite (pour un total de 76 %). Pour les députés francophones, les pourcentages sont de 70 % et 27 % respectivement (pour un total de 97 %) [*ibid.*, p. 172].

51 *Ibid.*, p. 173. [traduction]

TABLEAU 1
En 1964-1965, répercussions du bilinguisme sur les opérations du Parlement, par groupe linguistique
(des députés qui ont indiqué des répercussions)

	Mentionnées par des députés anglophones (%)	Mentionnées par des députés francophones (%)
Retards	64	40
Coûts élevés	23	11
Problèmes au sein des comités	49	58
Problèmes au sein du caucus	6	16
Autres répercussions	21	16

Nota : Puisque certains députés ont indiqué plusieurs répercussions, les pourcentages totalisent plus de 100.

Source : Commission B.B. (Hoffman et Ward, 1966)

Le Tableau 1 fait état de différentes préoccupations que les députés ont signalées aux chercheurs de la Commission B.B. en ce qui touche les services bilingues aux Communes. Les pourcentages désignent ceux qui ont mentionné des répercussions, et il convient de noter que la moitié des répondants n'ont mentionné aucune incidence particulière. Toutefois, le Tableau révèle un certain mécontentement, en particulier au sein des comités, mécontentement partagé par les députés francophones.

Les députés de la Colombie-Britannique et des provinces atlantiques étaient plus portés à trouver problématiques les services bilingues à la Chambre, les premiers blâmant de manière égale les retards et les problèmes au sein des comités, et les seconds ayant davantage tendance que les autres députés à déplorer les retards. « Les coûts du système n'avaient guère d'importance pour la grande majorité des députés, la plupart des mentions de cette incidence particulière provenant des députés des Prairies et de l'Ontario⁵². »

Ce n'est que lentement que fut mise en place l'interprétation simultanée dans la cité parlementaire, une salle de comité après l'autre, à cause des rénovations requises et des coûts connexes (d'une manière très semblable à ce qui s'est fait récemment pour l'installation des caméras de télévision dans les salles de comité). En 1964, l'interprétation simultanée n'était pas disponible pour tous les comités, et tous les députés francophones croyaient que c'était le but à atteindre, peu importe le coût (24 % des députés anglophones n'étaient pas d'accord; 4 % étaient incertains⁵³).

TABLEAU 2
Opinion des députés anglophones, en 1964-1965, sur l'opportunité d'aménager des installations d'interprétation dans toutes les salles de comité, peu importe le coût, par parti

	En faveur (%)	Contre (%)	Incertain (%)
Parti libéral	81	17	3
Parti progr.-conservateur	52	41	7
NPD	89	11	0
Crédit social	10	0	0

Source : Commission B.B. (Hoffman et Ward, 1966)

Comme le montre le Tableau 2, les différences de points de vue sur la question de savoir si toutes les salles de comité devaient être équipées d'installations d'interprétation se manifestent selon les allégeances politiques, les députés progressistes-conservateurs étant les

52 *Ibid.*, p. 208. [traduction]

53 *Ibid.*, p. 215.

plus opposés à l'élargissement des services d'interprétation à n'importe quel coût. Le tableau ne fait pas ressortir qu'il y avait également des divergences, quoique moindres, selon les régions (comme on l'a déjà mentionné, les députés du Québec étaient unanimes à vouloir le prolongement des services bilingues, alors qu'à l'autre extrémité, les députés de la Colombie-Britannique y étaient les plus opposés).

Le problème de la langue utilisée par les ministres est également caractéristique de l'époque. Lors de l'enquête de la Commission B.B., les ministres francophones devaient souvent répondre à des questions en anglais, ce qui créait parfois de la confusion car leurs réponses n'étaient pas claires. La question posée aux députés traduisait cette réalité et visait à déterminer s'ils étaient d'accord avec l'énoncé suivant : « Il serait préférable que les ministres francophones s'expriment toujours en français; leurs réponses seraient plus satisfaisantes. » [traduction] Le Tableau 3 présente ces données.

	D'accord (%)	En désaccord (%)	Incertain (%)
<u>(i) selon la langue</u>			
anglais	38	49	13
français	85	15	0
<u>(ii) selon le parti</u>			
Parti libéral	55	39	6
Parti progr.-conservateur	23	58	19
NPD	22	67	11
<u>(iii) selon la région</u>			
C.-B. et Yukon	30	60	10
Prairies et T.N.-O.	31	54	15
Ontario	44	47	9
Québec	85	15	0
Atlantique	43	36	21
N=104			

Source : Commission B.B. (Hoffman et Ward, 1966)

Ce tableau présente des résultats semblables à ceux découlant d'autres questions de l'enquête, notamment le fait que les députés francophones, libéraux et du Québec étaient les plus favorables, et que les députés de la Colombie-Britannique étaient les moins favorables, à l'idée qu'un ministre puisse répondre à toutes les questions en français⁵⁴. À une question connexe, portant sur le rôle du Président dans la prestation des services, la majorité des députés ont dit trouver important qu'il soit bilingue, « ce qui constitue une reconnaissance officielle des deux langues⁵⁵ ».

Cette recherche a amené Hoffman et Ward à la conclusion suivante, il y a 40 ans : « Dans sa forme actuelle, le bilinguisme à la Chambre des communes en irrite certains, mais est acceptable pour la plupart. Un prolongement important de celui-ci, de toute évidence

54 Hoffman et Ward admettent qu'il y a un problème avec le libellé de cette question, mais ils font observer que la similarité entre les réponses à cette question et à d'autres donne à entendre que l'ambiguïté possible n'a sans doute pas influé considérablement sur les résultats [p. 213-4].

55 Encore une fois, cela revêtait plus d'importance pour les députés francophones, tout comme le rôle du Président dans la supervision de l'administration des services bilingues, selon un rapport de 2 à 1 environ (73 % des francophones indiquant la reconnaissance officielle de leur langue, et 38 % indiquant l'administration) [p. 210]. [traduction]

souhaitée par presque tous les députés francophones, n'aurait pas l'appui d'un certain nombre de députés anglophones, en particulier du Parti conservateur⁵⁶. »

IV. Services actuels aux membres

Malgré la résistance de certains députés, les services bilingues ont été considérablement accrus à la Chambre des communes. Sur les 1 031 traducteurs qui traduisent pour le gouvernement fédéral à un coût dépassant tout juste 67,6 millions de dollars⁵⁷, environ 110 travaillent pour le Parlement et 52 autres sont interprètes⁵⁸. Les premiers sont responsables de la « traduction » écrite des documents, tandis que les seconds s'occupent de la traduction orale (ou « interprétation ») des débats au fur et à mesure qu'ils se déroulent au Sénat, à la Chambre et au sein des comités.

De nos jours, les documents imprimés par la Chambre des communes sont produits simultanément en français et en anglais. Les ministres et les secrétaires parlementaires agissant en leur nom sont *tenus* de déposer les documents dans les deux langues officielles⁵⁹. « Tous les autres intervenants, y compris les députés de la Chambre, peuvent présenter des documents dans l'une ou l'autre langue officielle ou dans les deux. Chaque comité décide, par l'entremise d'une motion de régie interne, si les documents qui lui sont remis dans une seule langue officielle seront distribués aux membres immédiatement ou seulement après traduction⁶⁰ ».

De toute évidence, la traduction rapide des documents est essentielle au travail des parlementaires. Elle permet à ceux qui ne comprennent pas la langue de l'original de participer pleinement à l'analyse des documents et les aide à se forger une opinion et une position. Parallèlement, la traduction permet aux députés de communiquer par écrit avec leurs électeurs, et ce dans la langue de leur choix.

Outre la traduction écrite des documents du gouvernement et des Communes ainsi que l'interprétation simultanée des débats de la Chambre, des délibérations des caucus et de tous les comités, de nos jours les députés peuvent se prévaloir de nombreux services linguistiques leur permettant d'exercer leurs fonctions et de communiquer avec leurs électeurs dans l'une ou l'autre langue officielle.

À partir du jour où le directeur général des élections publie l'annonce de son élection dans la *Gazette du Canada* et jusqu'à 10 jours après la dissolution du Parlement, chaque député a le droit de faire traduire dans la seconde langue officielle des envois collectifs (quatre par année), des parties de discours (environ 1 000 mots par discours), des lettres à ses électeurs, des documents liés aux textes de loi, de la documentation produite par le parti, la page d'accueil de son site Web et sa notice biographique qui y figure, de même que ses souhaits des Fêtes⁶¹. Il y a certaines exclusions, mais la plupart ont trait à des documents que traduit une autre division de la Chambre des communes ou du gouvernement fédéral, de sorte que, dans les faits, presque tout ce qui est remis aux députés et produit pour eux existe dans

56 *Ibid.*, p. 215-216. [traduction]

57 Premier trimestre de 2006 (mars) [Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, *Public Service Active Employment and Payroll by Occupational Category, Sex, Employee Type and Department – Quarters from March 1983 to March 2006* (à <http://be2020.publicservice.hrma-agrh.gc.ca/ReportFolders/ReportFolders.aspx>, le 11 juillet 2006)].

58 Les services de traduction sont fournis aux députés par la version moderne du Bureau des traductions, une unité spéciale du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux qui pourvoit à l'interprétation et à la traduction parlementaires. [Bureau de régie interne, « Bureau et services à Ottawa », *Manuel des allocations et services aux députés* (Ottawa : Chambre des communes, accès le 8 juin 2006 à <http://intraparl.parl.gc.ca/adminserv/house>), partie 5].

59 Chambre des communes, « Dépôt de documents à la Chambre », *Règlement de la Chambre des communes, incluant le Code régissant les conflits d'intérêts des députés* (Ottawa, version codifiée au 5 avril 2006), p. 18.

60 Chambre des communes, « Mémoires et autres documents adressés aux comités », *Compendium de procédure* (accès le 27 juin 2006 à http://www.parl.gc.ca/compendium/web-content/c_g_committees-f.htm?Language=F, dernière modification en mars 2006). Des députés tirent souvent parti de l'exigence que les documents soient fournis simultanément dans les deux langues officielles pour empêcher le dépôt de documents même urgents, en vue de retarder l'examen d'une question ou par principe, afin d'assurer l'égalité des langues devant le Parlement.

61 Bureau de régie interne, « Bureau et services à Ottawa », *Manuel des allocations et services aux députés*, partie 5.

les deux langues officielles. En outre, la plupart des députés bénéficient des services officiels de collaborateurs bilingues dans leurs bureaux de la Colline et de la circonscription.

Les députés et leurs conjoints ont droit à des cours de langues individuels (un professeur par élève) lorsqu'ils sont à Ottawa, à des sessions d'immersion en français administrées par le gouvernement au *Campus Fort Saint-Jean-sur-Richelieu*, au Québec, ainsi qu'à des cours de langues ailleurs au Canada par le truchement d'un établissement d'enseignement canadien agréé (soit à titre individuel ou en groupe⁶²). Les membres de leur personnel, tant dans la circonscription qu'à Ottawa (à l'exception des employés sur appel), ont droit à une formation analogue, mais ils doivent suivre leur formation en groupes⁶³. Les frais de transport à destination et en provenance des cours d'immersion sont payés, et on verse une indemnisation à la famille d'accueil de même qu'une indemnité quotidienne pour les repas. Dans le cas des ministres, ce qui n'est pas payé par la Chambre au titre de leurs fonctions législatives, l'est par leur ministère. Le personnel des ministres a également accès à une formation linguistique privée (et non en groupe) et aux services ministériels de traduction de documents.

Bref, il n'y a pratiquement aucune restriction quant aux services de formation linguistique ou de traduction mis à la disposition des ministres. Cela ne garantit pas que les ministres deviennent personnellement experts dans les deux langues officielles du pays, même si cela peut mener – et c'est souvent le cas – à un bilinguisme fonctionnel leur permettant de s'acquitter des obligations du débat à la Chambre des communes, y compris de répondre à des questions pendant la Période des questions.

Dans la mesure où la capacité de répondre aux questions posées à la Chambre des communes ou par les médias à l'extérieur de la Chambre, et ce dans la langue dans laquelle la question est posée, constitue une exigence du poste, la formation linguistique acquiert une grande importance. Après tout, le nombre de candidats déjà bilingues à des postes ministériels peut varier énormément d'une législature à l'autre et, si la nomination des ministres relève du premier ministre, lequel sera vraisemblablement sensible à la nature bilingue du pays, son choix est souvent limité par des considérations politiques régionales et par la convention constitutionnelle voulant qu'un ministre soit membre de l'une des deux chambres ou le devienne à brève échéance.

V. Le point de vue des candidats et des députés

En 2004, dans la « Canadian Candidate Survey », on a interrogé les candidats à la Chambre des communes au sujet du bilinguisme (entre autres), y compris sur les compétences linguistiques nécessaires pour s'acquitter des fonctions de député et de ministre. On les a également interrogés au sujet de leurs propres compétences linguistiques. Le taux de réponse a été de 44,1 %.

La « Canadian Candidate Survey » de 2004 a été réalisée par l'Université McGill⁶⁴ pendant et après l'élection générale fédérale qui a eu lieu le 28 juin de l'année en question. La « population » statistique était constitué de tous les candidats des cinq partis ayant présenté une « liste complète » de candidats (le Parti libéral, le Parti conservateur, le Parti

62 Bureau de régie interne, « Bureau et services dans la circonscription », *Manuel des allocations et services aux députés* (Ottawa, Chambre des communes, accès le 8 juin 2006 à <http://intraparl.parl.gc.ca/adminserv/house>), partie 5. Services : Formation.

63 Dans le cas des cours externes pour le personnel, l'établissement doit remettre un certificat à la fin du cours (*ibid.*), ce qui signifie que, contrairement à ce qui se passe pour les députés et leurs conjoints, les membres du personnel doivent réussir le cours. Sur la colline du Parlement, l'exigence que les collaborateurs des parlementaires suivent des cours de langues en groupe crée une situation inhabituelle, c'est-à-dire qu'ils suivent souvent des cours aux côtés d'employés de partis politiques adverses et avec du personnel non politique de la Chambre des communes.

64 Cette enquête a été financée partiellement par Metropolis Canada, qui appuie des projets de recherche comparative et d'élaboration de mesures d'intérêt public relativement aux mouvements migratoires, à la diversité culturelle et aux problèmes d'intégration des immigrants.

néo-démocrate et le Parti vert, qui ont présenté des candidats dans les 308 circonscriptions du Canada, ainsi que le Bloc Québécois, en lice dans les 75 circonscriptions du Québec).

L'enquête s'est matérialisée sous forme de deux questionnaires autoadministrés⁶⁵. Le premier, un court questionnaire biographique, a été distribué en même temps qu'un formulaire de consentement et qu'une demande de coordonnées pour la période suivant l'élection. Le second questionnaire, un document plus long (d'environ 10 pages), a été distribué dans les trois mois suivant l'élection et portait sur les antécédents politiques, la sélection des candidats, la représentation, les questions politiques et sociales ainsi que les antécédents personnels. Afin d'inciter les candidats à remplir le questionnaire, on a utilisé une démarche à multiples volets : courrier, courrier électronique, téléphone et aide des cinq partis politiques⁶⁶. Toute la documentation était disponible en français et en anglais, et le long questionnaire existait en version papier et version Web.

Dans leur étude, Hoffman et Ward ont mis l'accent davantage sur les différences linguistiques et régionales que sur les spécificités politiques, et ils n'ont pas fait état des résultats selon les partis. Cette façon de présenter des données sur les députés et les candidats peut prêter à confusion. Après tout, on peut s'attendre à ce que les intéressés décident par eux-mêmes à quel parti se joindre et, d'autre part, à ce que les partis choisissent leur candidat en fonction d'une idéologie et de valeurs communes. Le point de vue des partis sur de nombreuses questions fondamentales, y compris le bilinguisme, est normalement bien connu avant le choix des candidats.

Il importe aussi de présenter les résultats selon l'affiliation politique parce que les taux de réponse sont susceptibles de varier d'un parti à l'autre. De fait, dans notre étude de 2004, le taux de réponse était le plus élevé chez les candidats du Parti vert (58,4 %) et du Parti néo-démocrate (47,1 %), et le moins élevé chez les candidats du Bloc Québécois (28 %). Les taux de réponse des candidats libéraux et conservateurs se situaient à peu près dans la moyenne (37-38 %). Dans une présentation confondue des résultats, la représentation du Parti vert et du NPD aurait été disproportionnée.

A. Bilinguisme des candidats

Avant d'aborder les points de vue sur le bilinguisme, il vaut la peine de s'arrêter brièvement aux compétences linguistiques des candidats visés par cette étude. Il convient de signaler qu'il s'agit des compétences en matière de bilinguisme déclarées par les intéressés⁶⁷, ce qui donne lieu inévitablement à des écarts considérables car certaines personnes sous-estiment leurs compétences linguistiques, alors que d'autres les surestiment. Toutefois, pour nos besoins – vérifier si les compétences linguistiques des candidats peuvent influencer sur leur perception de la nécessité du bilinguisme –, le point de vue des candidats sur leurs propres compétences en matière de bilinguisme est plus important que leurs compétences réelles.

65 La « Canadian Candidate Survey » avait le sceau d'approbation du Research Ethics Board-I, de l'Université McGill.

66 La participation des partis politiques, qui ont distribué des questionnaires et envoyé des lettres et des courriels d'appui, n'est intervenue que dans les dernières étapes de la recherche. Ce délai visait en fait à faire en sorte qu'aucune influence ne soit exercée sur les réponses individuelles; on a toutefois jugé qu'une certaine participation devenait appropriée une fois que le taux de réponse a dépassé 30 % et que les coordonnées fournies pouvaient ne plus être valides en raison du temps écoulé.

67 La question que nous avons posée aux candidats était : « Êtes-vous bilingue (français et anglais)? » [traduction], avec l'option de cocher oui ou non.

TABLEAU 4
Candidats qui se considéraient bilingues, en 2004, par parti

	Total		Députés sortants		Nouveaux	
	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)
Parti libéral	36	(113)	43	(44)	32	(69)
Parti conservateur	34	(116)	21	(14)	35	(102)
NPD	43	(143)	60	(5)	42	(138)
Parti vert	40	(180)	--	(0)	40	(180)
Bloc	86	(21)	80	(5)	88	(16)

Source : Canadian Candidate Survey (2004)

Comme le montre le Tableau 4, le Bloc Québécois possédait le plus grand nombre de candidats qui se considéraient comme bilingues – 86 %⁶⁸. Le pourcentage élevé de candidats du Bloc se disant bilingues, qu'ils soient ou non des députés sortants, est particulièrement digne de mention car ce parti préconise un Québec officiellement unilingue. Lorsque nous séparons les députés sortants des autres candidats, nous constatons que les députés sortants libéraux et du NPD sont davantage bilingues (43 et 60 % respectivement) que les nouveaux candidats (32 et 40 %). Cela peut être l'indication de compétences linguistiques acquises pendant l'exercice de leurs fonctions, ou encore de l'importance que les électeurs accordent au bilinguisme. Les candidats conservateurs constituent une exception, car il y avait parmi eux moins de députés sortants bilingues que de nouveaux candidats bilingues. Il s'agissait de la première élection du nouveau Parti conservateur et la plupart de ses députés sortants venaient de l'Alliance canadienne (anciennement le Parti réformiste), ayant ses assises dans l'Ouest.

De 1961 à 1981, le bilinguisme a augmenté de 12 à 15 % au Canada, en partie grâce à un intérêt croissant pour les programmes d'immersion mis en œuvre à la suite de la Commission B.B. Toutefois, Sue Wright suggère que s'est également développé un territorialisme de facto, qui a donné lieu à un « unilinguisme jumelé au Québec et dans le reste du pays, avec une « ceinture bilingue » dans certaines parties de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick⁶⁹ ».

TABLEAU 5
Candidats qui se considéraient bilingues, en 2004, par région

	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique	
	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)
Parti libéral	20	(15)	75	(20)	48	(44)	5	(21)	8	(12)
Parti conservateur	31	(13)	77	(30)	20	(46)	11	(18)	11	(9)
NPD	23	(13)	90	(31)	31	(55)	35	(20)	26	(23)
Parti vert	45	(20)	83	(36)	25	(71)	21	(29)	32	(22)
Bloc	--	(0)	86	(21)	--	(0)	--	(0)	--	(0)

Source : Canadian Candidate Survey (2004)

Le Tableau 5 montre que la capacité bilingue déclarée par les candidats varie énormément d'une région à l'autre, le niveau le plus faible, soit entre 5 et 35 %, étant enregistré

68 La prudence s'impose lorsqu'on tire des conclusions des résultats pour le Bloc. Puisque ce parti n'a présenté que 75 candidats et que son taux de réponse au sondage n'a été que de 28 %, les N examinés (en particulier dans l'analyse à variables multiples) seront faibles.

69 Sue Wright, *Monolingualism and Bilingualism: Lessons from Canada and Spain* (Cleveland : Philadelphia Multilingual Matters, 1996), p. 25. [traduction]

dans l'ouest du pays. Si l'unilinguisme au Québec, signalé par Wright et par d'autres, croît parmi la population en général, il n'est pas manifeste parmi les élites politiques : tous partis confondus, de 75 à 86 % des candidats du Québec se disaient bilingues. Les chiffres ne font pas nécessairement ressortir les tendances régionales, mais ils traduisent de nettes divergences en ce qui touche la priorité et le caractère opportun que les élites de ces régions accordent depuis longtemps au bilinguisme.

Comme on l'a déjà mentionné, il n'y a aucun moyen de savoir dans quelle mesure les renseignements déclarés par les intéressés sont à l'origine d'écarts. Par exemple, un anglophone vivant dans la capitale nationale ou au Québec aura-t-il moins tendance à se dire bilingue à cause de la proximité des francophones ou de la nécessité périodique de fonctionner dans l'autre langue, qu'une personne vivant dans l'ouest du pays? Dans l'affirmative, les écarts régionaux pourraient même être plus prononcés que ce qui est indiqué ici.

Dans le même ordre d'idées, et portant davantage sur notre propos, il y a la question de savoir si les membres des partis politiques déclarent leur bilinguisme de manière différente. Par exemple, avec les mêmes aptitudes linguistiques et abstraction faite de la région, un membre du Parti libéral sera-t-il moins porté à se dire bilingue qu'un membre du Parti conservateur? Dans l'affirmative, il y a lieu de faire preuve de circonspection lorsqu'on utilise ces données pour évaluer les points de vue sur l'importance qu'accordent les députés au bilinguisme.

B. Attitudes à l'égard de la langue et du bilinguisme

Afin de prendre le pouls des attitudes à l'égard de la langue, nous avons posé une question qui l'est également dans l'Étude électorale canadienne⁷⁰. L'Étude électorale canadienne est une enquête à grande échelle menée pendant la campagne électorale de chaque élection fédérale au moyen de sondages téléphoniques auprès d'échantillons successifs et d'un questionnaire postélectoral à retourner par la poste. L'objectif est d'examiner pourquoi les électeurs votent comme ils le font et pourquoi certains partis obtiennent de meilleurs résultats que d'autres.

Tant dans l'Étude électorale canadienne que dans la Canadian Candidate Survey, on a demandé aux répondants s'ils étaient entièrement d'accord, d'accord, en désaccord ou entièrement en désaccord avec l'énoncé suivant : « Nous sommes allés trop loin dans la promotion du bilinguisme au Canada ». [traduction] En posant la même question au grand public lors de la même élection, nous avons pu comparer les opinions des candidats avec celles des électeurs.

La population canadienne était divisée sur la question du bilinguisme, dans les proportions suivantes : 24 % entièrement d'accord, 28 % d'accord, 29 % en désaccord, 12 % entièrement en désaccord, et 6 % incertain⁷¹. Sur le plan régional, les Canadiens étaient plus portés à être d'accord dans les Prairies (65 % d'accord; 33 % entièrement d'accord), puis en Ontario (63 %) et sur la côte du Pacifique (59 %). Ce n'est qu'au Québec qu'une majorité de Canadiens se sont dits en désaccord avec l'énoncé (70 % en désaccord; 26 % entièrement en désaccord), tandis que les opinions étaient également partagées dans le Canada Atlantique (46 % d'accord, et 47 % en désaccord)⁷².

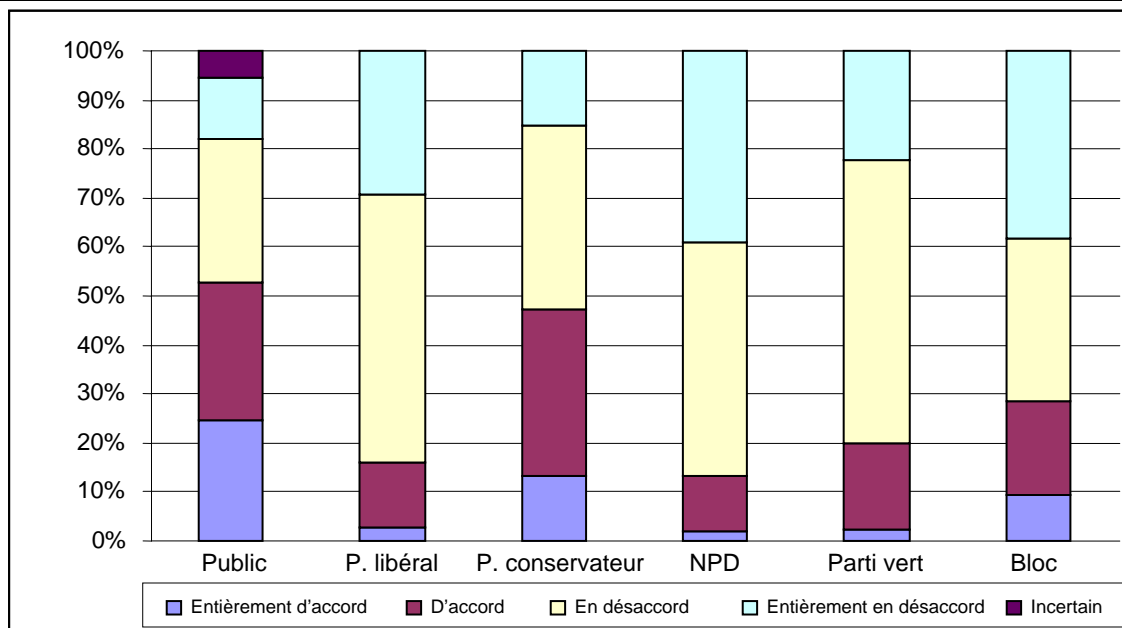
Les divergences de vues des Canadiens ne se reflétaient pas, pour l'essentiel, dans les opinions des candidats. La majorité des candidats de tous les partis étaient en désaccord avec l'énoncé selon lequel nous sommes allés trop loin dans la promotion du bilinguisme, dans les proportions suivantes : 87 % pour le NPD, 84 % pour les Libéraux, 80 % pour le Parti vert, 71 % pour le Bloc et 53 % pour les Conservateurs.

70 L'Étude électorale canadienne est menée à partir de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et de l'Université de Toronto. Principaux chercheurs : André Blais, Joanna Everitt, Patrick Fournier, Elisabeth Gidengil et Neil Nevitte.

71 N=1 674.

72 Dans le Canada Atlantique, la majorité des gens interrogés à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse étaient en désaccord avec l'énoncé, tandis que la majorité des gens au Nouveau-Brunswick, la seule province canadienne à être officiellement bilingue, trouvaient qu'on avait poussé trop loin le bilinguisme.

Figure 1
« Nous sommes allés trop loin dans la promotion du bilinguisme au Canada. »



Public : N =1 674; Candidats: *Parti libéral* =112, *Parti conservateur* =112, *NPD* =143, *Parti vert* =174, *Bloc* =21.

Source : Public : Étude électorale canadienne (2004); Candidats : Canadian Candidates Survey (2004)

La Figure 1 compare les divergences de vues entre le public canadien et les partis politiques. On a soutenu que le double rôle du Parlement – la représentation et la gouvernance – suggérait deux approches différentes pour la comparaison des opinions de la masse et de l'élite⁷³. Selon la première conception, étant donné que l'opinion du public n'est jamais uniforme, on peut avancer que le parti dont les divergences de vues reflètent le plus celles de la population canadienne est le plus apte à représenter cette dernière. Il s'ensuivrait que le Parti conservateur, dont un plus grand nombre de candidats croyait que le bilinguisme était allé trop loin, serait plus « représentatif » du public canadien. L'autre conception est liée à la gouvernance. Le leadership d'un parti politique s'exprime dans sa volonté et sa capacité de former un gouvernement si l'électorat lui en donne le mandat grâce à un nombre suffisant de sièges à la Chambre des communes (le Bloc Québécois, qui présente des candidats seulement au Québec, constitue l'exception car il ne prétend aucunement vouloir former un gouvernement). Ainsi, le parti le plus attaché à une politique ou à un idéal est celui qui a le plus de chances de mener à bien cette politique. Dans cette perspective, le NPD, suivi par le Parti libéral, seraient les plus aptes à mener à bien les politiques de bilinguisme s'ils obtenaient une majorité à la Chambre, et les Conservateurs les moins aptes.

Après les Conservateurs, le Bloc Québécois comptait le plus grand nombre de candidats pour qui le bilinguisme était allé trop loin. Toutefois, le point de vue du Bloc sur le bilinguisme comporte deux dimensions, l'une liée à son incidence sur le Québec, et l'autre à la nécessité de fournir des services en français. Bon nombre de Québécois considèrent que le bilinguisme constitue la première étape vers l'assimilation⁷⁴. Par conséquent, le fait que le bilinguisme ne

73 Voir Jerome H. Black et Bruce M. Hicks, "Strengthening Canadian Democracy: The Views of Parliamentary Candidates", *Enjeux publics* 7(2) (mars 2006), p. 41.

74 Roger Bernard, *Le Canada français : entre mythe et utopie* (Ottawa : Le Nordir, 1998).

bénéficie pas d'un appui universel au sein de ce parti doit être perçu comme révélateur d'une opposition idéologique à la politique linguistique fédérale plutôt que comme une conviction des candidats et des députés du Bloc que les services linguistiques fédéraux en général, et le bilinguisme dans la fonction publique fédérale en particulier, sont suffisants. Cette interprétation est renforcée par le fait que, pour les candidats du Bloc Québécois, la langue est la principale composante de leur sentiment identitaire⁷⁵.

TABLEAU 6
Importance de la langue pour le sentiment identitaire des candidats, en 2004, selon le parti et la première langue apprise

Candidats	Très (%)	Important (%)	Pas très (%)	Aucunement (%)	(N)
<u>français (1^{re})</u>					
Parti libéral	74	26	-	-	(23)
Parti conservateur	62	28	10	-	(29)
NPD	57	40	-	3	(30)
Parti vert	42	34	16	8	(38)
Bloc	84	11	5	-	(19)
<u>anglais (1^{re})</u>					
Parti libéral	17	48	31	5	(85)
Parti conservateur	10	57	27	5	(77)
NPD	13	45	35	6	(97)
Parti vert	11	46	35	7	(125)
Bloc	-	-	-	-	(0)

Source : Canadian Candidate Survey (2004)

Le Tableau 6 illustre la différence marquée entre tous les candidats qui ont appris en premier lieu soit le français, soit l'anglais, quant à l'importance de la langue pour leur sentiment identitaire⁷⁶. Pour ceux qui ont appris le français en premier lieu, la langue constitue un aspect « très important » de leur identité, selon un rapport quasi uniforme de près de quatre à un⁷⁷.

Cela tranche avec ceux qui ont appris l'anglais comme langue première. Parmi les anglophones, l'identité linguistique constituait un élément important pour la majorité, mais pas autant que pour les candidats francophones, même si une proportion plus importante (57 %) d'anglophones conservateurs l'ont signalée comme « importante »⁷⁸.

C. Importance du bilinguisme chez les politiciens fédéraux

Les candidats à une élection fédérale sont des particuliers qui ont décidé de briguer les suffrages, ou à qui on a demandé de briguer les suffrages, afin de représenter une circonscription au Parlement. Chacun aspire à un poste de député, et beaucoup voudraient être

75 La question sur l'identité s'énonçait comme suit : « Voici une liste de facteurs qui peuvent contribuer au sentiment personnel de l'identité. Veuillez indiquer l'importance de chacun pour votre propre sentiment identitaire [...] nation, langue, région ou province, genre, ethnicité ou race, et religion. » [traduction]

76 La question sur la langue était formulée ainsi : Quelle est la première langue que vous avez apprise et que vous comprenez encore? » [traduction] Il n'est question ici que des réponses de ceux qui ont choisi le français ou l'anglais (et non la réponse Autre).

77 Bien que cela ne concerne pas directement cette étude du bilinguisme, il vaut la peine de mentionner que les candidats du Bloc n'ont pas signalé un seul élément, mais bien trois, comme étant « très » importants du point de vue de leur sentiment identitaire, soit la langue (81 %), la nation (81 %) et la région ou province (67 %).

78 On ne fait pas état de l'importance que les gens ayant appris une langue « autre » (ni le français ni l'anglais) accordent à la langue du point de vue de leur sentiment identitaire. Par rapport aux anglophones, ils étaient deux fois plus nombreux à la considérer comme « très importante » et tout aussi nombreux à la considérer comme « importante », mais cela ne représente encore qu'un tiers de l'intensité de sentiment déclarée par les francophones.

nommés au Cabinet. Les membres de ce groupe ont une conception particulière des compétences qu'ils possèdent ou qui leur manquent et de la nature des fonctions de député ou de ministre. Par conséquent, leur point de vue sur la question de savoir s'il importe qu'un député ou un ministre soit bilingue est extrêmement pertinente⁷⁹.

TABLEAU 7
Point de vue des candidats sur l'importance d'être bilingue pour un député, par parti

	Important (%)	Pas important (%)	(N)
Parti libéral	72	28	(113)
Parti conservateur	48	52	(115)
NPD	61	39	(141)
Parti vert	56	44	(179)
Bloc	76	24	(21)

Source : Canadian Candidate Survey (2004)

Comme le montre le Tableau 7, la majorité des candidats de tous les partis politiques, à l'exception notable du Parti conservateur, considèrent qu'il importe pour un député d'être bilingue. Les proportions sont de 76 % pour le Bloc et de 72 % pour les Libéraux, et de 61 % et 56 % pour le NPD et le Parti vert respectivement. Une faible majorité de Conservateurs étaient d'avis que cela n'avait pas d'importance, mais ils étaient presque également partagés sur cette question (48 % ont indiqué que c'était important).

TABLEAU 8
Point de vue des candidats sur l'importance d'être bilingue pour un ministre, par parti

	Important (%)	Pas important (%)	(N)
Parti libéral	79	21	(113)
Parti conservateur	66	34	(114)
NPD	76	24	(142)
Parti vert	77	23	(179)
Bloc	100	-	(21)

Source : Canadian Candidate Survey (2004)

Pour les postes de ministre, le Tableau 8 montre que la majorité des candidats de tous les partis jugeaient important de pouvoir s'exprimer en français et en anglais. Il y avait unanimité au sein du Bloc, tandis que 79, 77 et 76 % (respectivement) des candidats du Parti libéral, du Parti vert et du NPD étaient d'accord. Sur cette question, une majorité de candidats conservateurs ont joint les rangs de la majorité des candidats des autres partis.

D. Qui accorde davantage d'importance au bilinguisme?

Comme on l'indique plus haut, les francophones et les anglophones sont très différents quant au fondement de leur sentiment identitaire. On peut donc s'attendre à ce que le groupe linguistique⁸⁰, voire la compétence linguistique, influent sur les points de vue concernant la nécessité du bilinguisme pour un député ou un ministre.

79 Les deux questions posées étaient : « Est-il important que les députés soient bilingues (français et anglais)? » [traduction] et « Est-il important que les ministres soient bilingues (français et anglais)? » [traduction]

80 Plutôt que celle posée au sujet du sentiment identitaire (Tableau 6), la question posée ici était : « Quelle langue parlez-vous habituellement à la maison? » [traduction] – et non la langue apprise en premier. Alors que la première langue apprise est de nature à influencer grandement sur le sentiment identitaire, la langue utilisée le plus souvent à la maison a de grandes chances

TABLEAU 9
Importance d'être bilingue, par parti et selon la langue habituellement parlée à la maison

Candidats (%)	pour être député				pour être ministre			
	Francophones	(N)	Anglophones	(N)	Francophones	(N)	Anglophones	(N)
Parti libéral	86	(21)	69	(91)	100	(21)	75	(91)
Parti conservateur	83	(29)	37	(84)	97	(29)	57	(83)
NPD	77	(30)	56	(108)	94	(31)	70	(108)
Parti vert	72	(36)	52	(137)	94	(36)	73	(137)
Bloc	75	(20)	100	(1)	100	(20)	100	(1)

Source : Canadian Candidate Survey (2004)

Le Tableau 9 montre qu'il existe effectivement des divergences de vues fort importantes entre francophones et anglophones quant à la nécessité du bilinguisme pour un député et un ministre. Ces divergences sont le plus prononcées au sein du Parti conservateur, où une forte majorité d'anglophones ne croient pas qu'il s'agisse d'une exigence essentielle pour le poste de député, et où la moitié ne croient pas que ce soit même nécessaire pour un poste de ministre. Par contre, la majorité des francophones au sein de ce parti considèrent le bilinguisme comme nécessaire pour les deux postes. Même au sein des autres partis politiques, les attitudes diffèrent entre francophones et anglophones, près de la moitié des anglophones estimant qu'un député n'a pas à posséder cette compétence, alors que les trois quarts de leurs collègues francophones sont en désaccord.

Les Libéraux ont manifesté l'engagement le plus ferme à l'égard du bilinguisme, et ce d'un groupe linguistique à l'autre : 86 % des candidats francophones ont indiqué que la connaissance des deux langues était nécessaire pour être député, et 69 % des candidats anglophones étaient d'accord. Les Libéraux francophones considéraient tous le bilinguisme comme une compétence nécessaire pour le poste de ministre, et 75 % de leurs collègues anglophones étaient d'accord.

Le Bloc ne présente des candidats que dans la province de Québec et ne pourra jamais former un gouvernement, de sorte que les opinions bloquistes sur ce qu'il faut pour être ministre proviennent nécessairement de l'autre côté de la salle et du Québec. Compte tenu de ces deux facteurs, les candidats du Bloc croient à l'unanimité qu'il faut être bilingue pour être ministre. Toutefois, ils n'ont pas tous indiqué que le bilinguisme était nécessaire pour être député. Ces points de vue sont de toute évidence étroitement liés à la politique québécoise du français comme langue officielle. On s'attendrait à ce que les électeurs communiquent avec leur député en français, ce qui explique peut-être pourquoi 25 % des candidats francophones du Bloc pensent que le bilinguisme n'est pas indispensable pour le poste de député.

L'aptitude linguistique revêt autant d'importance que l'appartenance à un groupe linguistique. Ainsi, il est possible que les candidats bilingues accordent une plus grande valeur au bilinguisme que les candidats unilingues.

TABLEAU 10
Importance d'être bilingue, par parti et selon l'aptitude linguistique

Candidats (%)	... pour être député				... pour être ministre			
	Bilingue	(N)	Unilingue	(N)	Bilingue	(N)	Unilingue	(N)
Parti libéral	85	(41)	63	(71)	90	(41)	72	(71)
Parti conservateur	76	(38)	34	(77)	90	(38)	54	(76)
NPD	76	(59)	49	(81)	92	(59)	64	(81)
Parti vert	82	(72)	39	(107)	92	(71)	67	(107)
Bloc	83	(18)	33	(3)	100	(18)	100	(3)

Source : Canadian Candidate Survey (2004)

Le Tableau 10 illustre comment la compétence linguistique des candidats influe sur leur attitude à l'égard du bilinguisme. Les candidats bilingues étaient beaucoup plus portés à considérer le bilinguisme comme important. Cela ressort le plus clairement pour ce qui est des députés : une majorité de candidats unilingues au sein de chaque parti, sauf le Parti libéral, ne considéraient pas avoir besoin du bilinguisme comme compétence. Le fait d'être bilingue a moins d'impact lorsqu'on aborde la question du bilinguisme des ministres, mais il s'agit néanmoins d'un facteur important.

TABLEAU 11
Importance accordée au bilinguisme pour un député, par parti et selon la région

	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique	
	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)	(%)	(N)
Parti libéral	80	(15)	85	(20)	75	(44)	62	(21)	42	(12)
Parti conservateur	39	(13)	80	(30)	38	(45)	44	(18)	11	(9)
NPD	83	(12)	81	(31)	53	(55)	40	(20)	64	(22)
Parti vert	79	(19)	78	(36)	45	(71)	45	(29)	50	(22)
Bloc	--	(0)	76	(21)	--	(0)	--	(0)	--	(0)

Source : Canadian Candidate Survey (2004)

La région d'où ils viennent influe également sur le point de vue des candidats à l'égard du bilinguisme. Comme le montre le Tableau 11, les candidats du Québec, abstraction faite du parti politique, considèrent très majoritairement le bilinguisme comme essentiel pour exercer les fonctions de député, contrairement à la majorité des Conservateurs de toutes les régions du Canada, sauf le Québec. À l'opposé, la majorité des Libéraux de toutes les régions, sauf le Pacifique, et la majorité des Néo-Démocrates de toutes les régions, sauf les Prairies, considèrent le bilinguisme comme important pour le poste de député.

Mais qu'en pensent les députés? Les gens qui ont déjà travaillé à la Chambre des communes devraient avoir une meilleure compréhension des exigences du poste. Ils ont siégé à des comités et côtoyé au sein de leur propre caucus des députés de l'autre groupe linguistique; ils se sont prévalus des nombreux services offerts aux députés, ont répondu à des demandes de renseignements de leurs électeurs et ont fait affaire avec des ministères. On peut supposer que leur perspective sur la question est très éclairée.

TABLEAU 12
Importance d'être bilingue, par parti et selon le statut des candidats

Candidats (%)	... pour être député				... pour être ministre			
	Députés sortants	(N)	Nouveaux	(N)	Députés sortants	(N)	Nouveaux	(N)
Parti libéral	82	(44)	65	(69)	80	(44)	78	(69)
Parti conservateur	21	(14)	52	(101)	39	(13)	69	(101)
NPD	80	(5)	60	(136)	80	(5)	76	(127)
Bloc	40	(5)	88	(16)	100	(5)	100	(16)

Source : Canadian Candidate Survey (2004)

Nota : N'ayant pas encore fait élire de député à la Chambre des communes, le Parti vert n'est pas pris en compte dans ce tableau.

Le Tableau 12 dénote des tendances très intéressantes. Les députés sortants du Parti libéral et du NPD ont accordé plus d'importance au bilinguisme que les candidats de ces partis n'ayant jamais servi à la Chambre des communes. Par ailleurs, les députés sortants du Parti conservateur et du Bloc avaient moins tendance que les autres candidats de leur parti à considérer le bilinguisme comme nécessaire pour leur travail.

Environ 80 % des députés en place du Parti libéral et du NPD trouvaient importants d'être bilingues pour occuper le poste de député et de ministre⁸¹. Une majorité de nouveaux venus étaient également en faveur du bilinguisme, mais dans une moindre mesure que leurs colistiers plus expérimentés.

Fait intéressant, 60 % des députés sortants du Bloc Québécois ne considéraient pas le bilinguisme comme nécessaire pour un député. Cela ne peut s'expliquer uniquement par des motifs idéologiques (p. ex. que le Québec doit être légalement unilingue afin de protéger le français en Amérique du Nord) car 60 % des nouveaux candidats du Bloc trouvaient au contraire le bilinguisme important pour le poste de député. La raison peut tenir en partie aux circonscriptions de ces candidats. Le Bloc Québécois ayant obtenu ses meilleurs résultats à l'extérieur de l'île de Montréal, ses députés sortants avaient plus de chances de se présenter dans des circonscriptions où le nombre d'anglophones et d'immigrants est faible, alors que bon nombre des nouveaux candidats se présentaient dans des circonscriptions urbaines, y compris celles détenues par le Parti libéral. On ne peut non plus écarter la possibilité que cela témoigne de la situation à la Chambre des communes moderne, où les services bilingues sont d'un niveau tel qu'un député peut travailler entièrement dans une seule langue officielle.

Les écarts les plus importants ont été relevés au sein du Parti conservateur, dont 79 % des députés sortants ne considéraient pas le bilinguisme comme important, un point de vue non partagé par la majorité des nouveaux candidats. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que le Parti conservateur venait tout juste d'être créé avant l'élection, par suite de la fusion de l'Alliance canadienne (anciennement le Parti réformiste) et du Parti progressiste-conservateur. La plupart des députés sortants étaient issus du Parti allianciste/réformiste, depuis toujours opposé davantage au bilinguisme et à la politique des langues officielles.

Encore une fois, cependant, on ne peut écarter la possibilité que les expériences vécues à la Chambre des communes aient contribué à rendre les députés conservateurs plus réticents, sur le plan personnel, au bilinguisme. Comme on l'a déjà indiqué (Tableau 4), un nombre relativement faible de députés conservateurs sortants étaient bilingues. Dans le feu de l'action des débats parlementaires, la langue devient souvent un outil procédural, des membres d'un

81 Puisque le Parti libéral a été au pouvoir avant et après l'élection fédérale de 2004, certains de ses députés étaient également ministres.

comité pouvant s'opposer au dépôt de documents dans une seule langue officielle⁸². Qui plus est, l'ancien Parti allianciste/réformiste entraînait souvent en conflit avec le Bloc pour des raisons idéologiques et de procédure. Ainsi, tout comme la Commission B.B. avait constaté que de mauvaises expériences de la traduction au sein des comités avaient influé sur l'attitude de députés à l'égard du bilinguisme, il est possible que ces données témoignent d'une certaine irritation à l'égard de la procédure et entre adversaires politiques. Ce facteur a pu jouer également dans le cas des députés sortants du Bloc.

VI. Conclusion

Deux choses deviennent évidentes lorsqu'on compare les réponses des députés obtenues par Hoffman et Ward il y a 40 ans avec les réponses fournies récemment par les candidats et les députés. La première est l'évolution marquée des attitudes et points de vue. L'autre est que bon nombre des anciens clivages continuent d'exister.

Il y a 40 ans, on a demandé aux députés si un ministre francophone devait être autorisé à répondre à une question en français, le but étant d'éviter que la réponse ne porte à confusion. Seulement 38 % des députés anglophones croyaient alors qu'un ministre francophone devait pouvoir s'exprimer en français à la Chambre des communes. De nos jours, on constate que pour une forte majorité de députés, abstraction faite de l'allégeance politique, les ministres doivent être bilingues; et pour bon nombre d'entre eux, les députés devraient l'être également.

Toutefois, il continue d'y avoir de la résistance au bilinguisme, tant idéologique que personnelle, parmi un certain nombre de députés anglophones, en particulier des députés conservateurs anglophones (notamment de l'Ouest du Canada). Il y a 40 ans, cette résistance avait suggéré à Hoffman et à Ward que l'élargissement du bilinguisme, quoique acceptable aux yeux de la plupart des intéressés, se concrétiserait difficilement à cause du mécontentement de quelques-uns.

Malgré cette résistance, le bilinguisme au sein du gouvernement fédéral a progressé de façon spectaculaire dans l'intervalle, suffisamment pour que le Canada puisse se vanter d'avoir mis sur pied l'un des programmes d'action positive les mieux réussis de l'histoire. En une seule génération, il a fait passer le gouvernement fédéral d'une organisation dominée par les anglophones et fonctionnant presque exclusivement en anglais, à une entité bilingue dont les employés francophones et anglophones travaillent de concert à tous les niveaux. Cela dit, à la Chambre des communes, les services bilingues offerts aux députés, à leurs conjoints et à leur personnel ont pris énormément d'ampleur, au point où cela a pu amener certains députés à croire qu'ils n'avaient pas besoin d'être bilingues pour exercer leurs fonctions.

Peu importe les compétences linguistiques nécessaires pour accomplir le travail, la plupart des députés ne sont pas bilingues. Si le nombre de députés pouvant s'exprimer dans les deux langues officielles du pays est beaucoup plus important qu'il y a 40 ans, c'est encore chez les Québécois qu'on a le plus de chances de trouver des gens bilingues, et chez les Conservateurs, le moins. En outre, les Conservateurs demeurent les plus opposés au bilinguisme. Ils ont davantage tendance à considérer le bilinguisme comme inutile pour un député ou un ministre; et davantage de candidats et de députés conservateurs sont d'accord ou entièrement d'accord avec l'énoncé selon lequel « nous sommes allés trop loin dans la promotion du bilinguisme au Canada ».

Certes, le public canadien est lui aussi divisé sur la question de la promotion du bilinguisme, de sorte que les Conservateurs peuvent se dire au diapason de leurs électeurs, en particulier lorsqu'on tient compte des différences régionales. Toutefois, si on envisage la politique linguistique dans le contexte des droits, comme l'a suggéré en 1867 le premier ministre conservateur Sir John A. Macdonald, alors il ne s'agit pas d'un domaine où l'opinion de

⁸² Comme il est mentionné plus haut, les comités exigent souvent que des documents soient déposés simultanément dans les deux langues officielles, et souvent cette règle peut servir de manœuvre dilatoire.

la majorité prévaut; il incombe plutôt aux élites d'appuyer ces droits, voire de lutter pour la protection des minorités qui en ont besoin.

De toute évidence, le Parti libéral et le NPD sont les plus en faveur du bilinguisme, ce qui vaut pour tous les sous-groupes – région, groupe linguistique, députés sortants et compétence linguistique. Il est clair que ces partis appuient l'idée du « pluralisme linguistique » à la base de la *Loi sur les langues officielles* fédérale. On peut donc supposer qu'ils sont les plus disposés à élargir les services bilingues et à protéger la politique linguistique existante à l'échelon fédéral.

Idéologiquement, le Bloc Québécois soutient que le Québec est le mieux en mesure de protéger la langue française en Amérique du Nord, et avec le plus d'efficacité grâce à la souveraineté. Il n'est donc guère étonnant que les candidats du Bloc soient moins favorables au bilinguisme que leurs adversaires francophones et québécois du Parti libéral et du NPD, en particulier les députés sortants qu'on interroge sur les qualités essentielles d'un député. Toutefois, la seule présence du Bloc a fait progresser le bilinguisme au sein de la Chambre des communes. En tant que parti politique composé uniquement de députés québécois, le Bloc s'est servi de son statut de parti pour donner au français un poids égal lors de la période des questions.

L'application d'une politique linguistique est toujours un exercice délicat, et parfois source de division, pour un gouvernement et une assemblée législative. Mais le gouvernement ne peut demeurer neutre à cet égard. En outre, la langue reflète la véritable nature du pays. Elle définit la relation du gouvernement avec les groupes subordonnés au sein de la société et la façon dont les groupes interagissent. On a prescrit de nombreuses solutions, qu'il n'est pas facile d'écarter en s'appuyant sur des hypothèses normatives. Il serait donc étonnant que tous les députés et tous les candidats à ce poste répondent à l'unisson. Le fait qu'ils soient si nombreux à le faire constitue le témoignage le plus probant de ce qui s'est accompli aux Communes depuis 40 ans.

Et qui sait? Peut-être qu'un jour tous les députés seront capables de s'exprimer dans les deux langues officielles. Alors le rêve de Lester B. Pearson, que l'interprétation simultanée devienne un service inutile et que les « installations » nécessaires soient rangées dans un musée, pourrait devenir réalité.